



Municipalité de Pointe-des-Cascades

Printemps / Été 2022



MOT DU MAIRE



Bon printemps!

J'ai le plaisir de vous annoncer que la municipalité a reçu une subvention de 94 000\$ du gouvernement du Québec attitré à la réfection du terrain de tennis. Nous en profiterons également pour y ajouter des terrains de pickle ball.

Votre conseil municipal a adopté une résolution approuvant l'achat de nouvelles installations pour tous nos parcs. Ils sont d'ores et déjà commandés et vous pourrez les voir apparaître au fil de la saison estivale. Les réparations pour remettre la piscine en état sont aussi entamées. Nous pourrons nous y baigner dès la Saint-Jean-Baptiste. Nous avons également approuvé l'achat et l'installation d'une génératrice pour le Centre communautaire afin de pallier aux urgences.

Un projet pilote est en cours dans le Parc régional du Canal Soulanges afin de permettre les chiens sur la piste cyclable. La seule restriction est que l'animal doit être en laisse. Nous comptons sur vous pour ramasser les excréments de vos animaux de compagnie afin d'en disposer responsablement.

J'ai demandé une rencontre avec le Ministère des Transports afin de faire réduire la vitesse sur la route 338, de même que l'ajout d'un passage piétonnier et, ultimement, un signe d'arrêt. S'il vous plaît, respectez les limites de vitesse. Avec la venue du

printemps, il y a plus de monde à l'extérieur, notamment nos enfants.

Plusieurs projets restent encore à venir. Hydro-Québec prévoit de remplacer tous ses barrages de Pointe-des-Cascades à Coteau-du-Lac. Je vous tiendrai informé. De même que pour nos projets de déménager la bibliothèque dans l'église, de construire un garage municipal et de déplacer les locaux de l'Hôtel de Ville. Tout cela est en développement!

Le Théâtre des Cascades devient Le Village des Écluses et ouvrira ses portes le 16 juin pour vous accueillir dans son tout nouveau Biergarten, ainsi qu'en présentant une pièce de théâtre inédite portant sur la vie dans les ateliers au début du siècle.

Vous pouvez me joindre, ainsi que le Conseil, en tout temps.

Soyez prudents, en santé et profitez de l'été qui cogne à nos portes!

Peter Zytynsky

Maire de Pointe-des-Cascades
maire@pointe-des-cascades.com

CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Pierre Poirier

Conseiller poste #1

jppoirier@pointe-des-cascades.com



Martin Juneau

Conseiller poste #2

mjuneau@pointe-des-cascades.com



Benoît Durand

Conseiller poste #3

bdurand@pointe-des-cascades.com



Anick Rodrigue

Conseillère poste #4

arodrigue@pointe-des-cascades.com



Natacha Ménard

Conseillère poste #5

nmenard@pointe-des-cascades.com



Mario Vallée

Conseiller poste #6

mvallee@pointe-des-cascades.com

Les dates des prochaines séances ordinaires du conseil municipal sont :

- 6 juin
- 15 août
- 4 juillet
- 6 septembre

CALENDRIER

DES COLLECTES 2022

Mai					Juin					Juillet					Août				
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve
2	3	4	5	6			1	2	3					1	1	2	3	4	5
9	10	11	12	13				9	10					8	8	9	10	11	12
16	17	18	19	20	6	7	8	16	17	4	5	6	7	8	15	16	17	18	19
23	24	25	26	27	13	14	15	23	24	11	12	13	14	15	22	23	24	25	26
30	31				20	21	22	30		18	19	20	21	22	29	30	31		
					27	28	29			25	26	27	28	29					

- Collecte des matières organiques (compost)
- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective (recyclage)

- Collecte des sapins naturels
- Collecte des résidus verts
- Collecte des encombrants

- Collecte des feuilles
- Collecte des branches
- Collecte spéciale de carton

Collectes spéciales de carton

Nous vous rappelons que le carton doit être déplié et empilé à côté du bac bleu lors de la collecte. Aussi, les boîtes de très grande taille ne seront pas acceptées (boîte de réfrigérateur ou de très grande télévision, par exemple). Il faut couper ces grosses boîtes pour qu'elles soient bien collectées.



Photo de Julia M Cameron provenant de Pexels

QUOI JETER OÙ ?

Qu'est-ce qu'un encombrant?

- Tout item trop gros (max. 2 mètres) ou volumineux pour entrer dans le bac
- Doit pouvoir être manipulé par deux personnes
- Ce qui est accepté: lavabos, douches, toilettes, bains, appareils ménagers (laveuses, sècheuses, cuisinières, lave-vaisselles, aspirateurs, micro-ondes, etc.), meubles, matelas, résidus des technologies de l'information et des communications (ordinateurs, télévisions, etc.) et BBQ
- Ce qui est refusé: résidus de construction et de démolition (cabinets, céramique, pierre, terre, brique, bois, béton, asphalte, bardeaux d'asphalte, etc.), matières recyclables faisant partie de la collecte de recyclage, matières organiques (branches, souches, résidus alimentaire, feuilles, gazon, etc.), pièces automobiles, pneus, appareils de réfrigération (réfrigérateurs,

congélateurs, climatiseurs, etc.) ainsi que résidus domestiques dangereux (ex : bonbonnes de propane).

Bacs roulants (achat et bris)

Veuillez noter que seulement les bacs roulants d'un volume variant de 240 litres à 360 litres sont permis lors des collectes sélectives (recyclage) et d'ordures ménagères. Le bac autorisé pour la collecte de matières organiques (compost) est quant à lui de 45 litres. De plus, un seul bac sera accepté par unité d'occupation. Les sacs libres et les poubelles de plus petit format ne sont pas acceptés.

Obtenir un bac roulant

Veuillez communiquer avec nous au
450 455-3414
pour obtenir votre bac roulant!



tricycle-mrcvs.ca



**NOUVEL
HORAIRE D'ÉTÉ**



Vaudreuil-Dorion



LUN : FERMÉ

MAR : 7 H - 17 H

MER - VEN : 8 H - 17 H

SAM - DIM : 8 H - 17 H

EN CE QUI CONCERNE L'EAU

Eau potable

Avec la période estivale qui s'annonce nous vous rappelons qu'il est toujours de mise d'essayer de réduire au maximum notre consommation d'eau potable. Il est également important de respecter les interdictions d'arrosage lorsque ceux-ci surviennent. Suivez notre page Facebook pour rester informé de la situation de l'eau dans la municipalité.

Heures d'arrosage

L'arrosage est permis entre 20h00 et 23h00 seulement.

Les adresses avec un chiffre pair peuvent arroser aux dates paires.

Les adresses avec un chiffre impair peuvent arroser aux dates impaires.

Vous pouvez consulter l'ensemble du règlement sur l'eau potable sur notre site internet.

Voici quelques trucs pour vous aider à réduire votre consommation d'eau potable :

- Essayer de garder votre pelouse plus longue que plus courte
- Arroser tôt le matin ou en soirée
- Fermer l'eau du robinet en vous brossant les dents
- Nettoyer votre entrée de cour avec un balai plutôt qu'en arrosant

Descente à bateau

La guérite donnant accès au stationnement de la descente de bateau est payante tous les samedi et dimanche de mai. Elle deviendra payante tous les jours de la semaine à partir du 30 mai, et ce jusqu'au 5 septembre.

	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Véhicule pour une journée	Gratuit	15\$
Véhicule avec remorque pour une journée	Gratuit	30\$
Passe saisonnière	N/A	120\$

La passe saisonnière est disponible directement à la guérite ou encore en se présentant à l'Hôtel de ville.

INFOS PRATIQUES

Animaux domestiques

Tout propriétaire de chiens et de chats doit obligatoirement se procurer une licence annuelle en se présentant à l'Hôtel de ville (frais de 10 \$). Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps. Par courtoisie pour le voisinage, il est proscrit de laisser son chien faire ses besoins sur la propriété d'autrui. Nous sollicitons la collaboration de chacun pour respecter le règlement sur les animaux, à défaut de quoi un constat d'infraction pourra être émis.

Versement de taxes

Les dates pour les prochains versements de taxes sont :

- **3^e versement : 19 juillet**
- **4^e versement : 19 septembre**

INSCRIPTIONS

Plusieurs activités s'offrent à vous. Pour vous inscrire à l'une d'elle, vous n'avez qu'à visiter notre site internet **www.pointe-des-cascades.com** sous la rubrique Activités et Loisirs.

Camp de jour

Encore une fois cet été, la municipalité est fière de pouvoir offrir un Camp de jour pour les enfants. Le coût pour l'inscription est de 85\$ par semaine pour un premier enfant, 75\$ pour un deuxième et de 65\$ pour les enfants subséquents. Pour procéder à l'inscription vous n'avez qu'à visiter notre site internet **www.pointe-des-cascades.com** sous la rubrique Activités et Loisirs.

Zumba

Une session extérieure printemps-été de Zumba se tiendra du 24 mai au 12 juillet.
Heure : mardi 18h30 à 19h30
Lieu : Pergola du parc St-Pierre
Coût : 52\$ pour les résidents et 68\$ pour les non-résidents

Moi je garde

Une formation procurant une certification aux ados et pré-ados qui désirent se munir d'outils afin d'améliorer leur capacité de gardien d'enfants.

À FAIRE CET ÉTÉ

Navette fluviale

Il y aura trois navettes fluviales cet été au départ du quai du Village des Écluses à destination de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, qui fête son 350^e anniversaire. Pour fêter cela, il y aura une animation historique sur la navette durant les traversées.

Dates :

30 juillet – 20 août – 3 septembre

Coût : Adultes 7,50\$ Enfants 2,50\$

Heures de départ :

10h15 – 11h45- 13h15 – 14h45 –

16h15 – 17h45

Cinéma en plein air

Les 17 juin et 8 juillet se tiendront deux programmes doubles de cinéma en plein air.

19h00 : projection d'un film pour enfants

21h00 : projection d'un film pour public averti (16 ans +)

Surveillez notre page Facebook pour plus de détails car vous serez invités à voter pour les films que vous voudriez voir projeter.

Fête au Village

La Fête au Village aura lieu le samedi 20 août de 14h00 à 23h00. Une multitude d'activités pour petits et grands :

- Jeux gonflables
- Présentation d'épreuves du Rallye Missions VS
- Groupe de musique The Playlist
- Chansonnier Alexis Arbour
- Feux d'artifices
- Hommage à une grande Pointecascadienne et un grand Pointecascadien
- Grillades, Hot-dog et Hamburger
- Service de bar
- Et plus encore...!

BIBLIOTHÈQUE

Horaire

Mardi	18h00 à 20h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Samedi	9h30 à 11h30

Services offerts :

- Prêt de jeux de société
- Chute à livre (située à l'extérieur près de l'entrée de la bibliothèque)
- Prêt entre bibliothèque (PEB)
- Divers concours et activités pour jeunes et adultes
- Ressources numériques tel que généalogie, jeux éducatifs pour jeunes et adolescent(e)s
- Abonnement, renouvellement et consultation du dossier de l'utilisateur en ligne
- Livres audios et électroniques
- Accès à des postes internet

Location de salles

	Centre communautaire Salle du haut (125 personnes)	Centre communautaire Salle du bas (60 personnes)	Pergola (100 personnes)
Résidents	150\$ + taxes	100\$ + taxes	100\$ + taxes
Non-Résidents	300\$ + taxes	200\$ + taxes	250\$ + taxes
Funérailles d'un résident	Gratuit	Gratuit	Gratuit
OBNL reconnus	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dépôt	500\$	400\$	N/A

LE PHARE, LE CONNAISSEZ-VOUS?

Depuis plus de 300 ans, la localité de Pointe-des-Cascades vit au rythme des multiples époques de canalisations réalisées dans notre région.



Installés en paires aux extrémités du Canal de Soulanges (1899 - 1959), les « phares d'entrée de port » indiquent le bon axe d'approche pour les navigateurs. Ainsi, les bateaux empruntant le chenal sur le haut du lac St-Louis entre l'Île Perrot et l'Île Cascades devaient bifurquer vers l'entrée est du Canal. C'est en 1900 que le Département des chemins

de fer et canaux du Canada accorda le contrat de construction et d'installation des phares à la compagnie Farand & Delorme de Montréal, sous la gouverne de l'ingénieur civil responsable, Thomas Monro.

Ces deux phares construits en fer, de forme cylindrique plus étroite vers le haut étaient peints tout de blanc avec une coupole en aluminium. Le premier phare est situé à la pointe de la petite jetée sur le côté nord de l'entrée du Canal, soit à 200 mètres de l'écluse 1. Le second phare placé à l'intérieur du site des ateliers et bâtiments administratifs, soit près de l'écluse 2, complétait l'approche des bateaux vers l'entrée du Canal. Durant les années 1940 - 1950, plus de 5000 bateaux/année utilisaient le Canal. Ces deux phares bénéficiaient d'un éclairage électrique avec réflecteurs pointant au loin leur rayon de lumière et ce, jusqu'à leur désaffectation en 1959.

« phares d'entrée de port » indiquent le bon axe d'approche pour les navigateurs.

Une vingtaine d'années plus tard, les phares en état d'abandon, la rouille reprenant ses droits... Les membres et amis de la Société de Recherches Historiques de Pointe-des-Cascades se mobilisèrent pour sauvegarder ces témoins de notre « patrimoine ». En s'adressant à l'autorité du Ministère des Transports, permission fut accordée de redonner leurs apparences originales. Les deux phares furent ainsi consolidés à leur base et la peinture blanche fournie par le Ministère.



En 1982, le site du Parc des Ancres prit forme sur le pourtour de l'écluse 3 rappelant au fil des ans l'importance de notre riche passé collectif. C'est en 2003, que la Société de Recherches Historiques a réalisé un ambitieux projet de déménager le phare sur l'inspiration du maire Ronald Hayes et avec le support unanime du conseil municipal. Il fut transporté de l'écluse 2, avec l'aide du Garage Hayes, au site actuel pour créer la place du «Promontoire du Phare». Il fut également l'objet d'importants travaux de réfection en 2020.

***Durant les années
1940 - 1950, plus de 5000
bateaux/année utilisaient
le Canal.***

Au fil des ans, il est devenu un point de repère de choix pour les résidents et les visiteurs qui viennent s'y faire photographier. Ainsi, le paysage du centre-village bénéficie à la fois d'une élégante structure d'intérêt patrimonial et d'un monument plus que centenaire. Il est maintenant l'emblème « phare » de notre communauté. Merci à ceux et celles qui ont contribué à sa sauvegarde et à sa mise en valeur.

***La Société de Recherches Historiques
Pointe-des-Cascades***

AIDE À LA COMMUNAUTÉ



Organisme offrant divers services aux aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie et favoriser leur maintien à domicile.

Popote roulante

Livraisons de repas faits maison au domicile des aînés, de personnes en perte d'autonomie ou avec limitation physique, pour une convalescence ou pour les proches aidants, les lundis, mercredis et jeudis midi. La popote comprend : soupe, repas et dessert au coût de 7,50\$ et/ou surgelés au coût de 6,00\$ sans taxe, ni pourboire. Les livraisons sont gratuites et effectuées par des bénévoles souriants.

Repas surgelés

65 ans et plus : 6,00\$
Moins de 65 ans : 7,00\$

450.265.3548 ou 1.855.510.3548
12, rue Curé-Cholet, St-Polycarpe
www.centredesainesvs.com
reception@ccavs.ca

Le JAG est un organisme communautaire de sensibilisation, de soutien et de référencement qui dessert la population de la Montérégie Ouest, Centre et Est. Il s'adresse à toute personne touchée de près ou de loin par la diversité affective, sexuelle et de genre, ou en questionnement.

Dans le but d'offrir des modèles positifs, le JAG se démarque par son ouverture et son approche humaine.

Partout en Montérégie
Saint-Hyacinthe | Longueuil | Valleyfield



Réseaux

Emploabilité • Immigration • Entrepreneuriat

Vous êtes à la recherche d'un emploi?
Vous êtes une personne immigrante?
Vous êtes un entrepreneur?
Vous accompagner : notre priorité!

Tout au long de vos démarches, nous vous offrons un soutien personnalisé pour répondre à vos besoins.

Trouvez votre place grâce à notre accompagnement professionnel sans frais! *

Prix : Sans frais pour les résidents de Vaudreuil-Soulanges *
Nous contacter : 450 424-5727 ou sans frais, 1 877 737-8582

Par courriel : info@reseauxvs.ca

Endroit : 430, boul. Harwood, bureau 130, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7H4

Pour en savoir plus : www.reseauxvs.ca

* Certaines conditions s'appliquent.



L'hébergement La Passerelle est un centre d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale qui œuvre dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 1996.

SERVICES OFFERTS :

Service Interne

- Hébergement temporaire
- Ligne d'urgence
- Consultation individuelle
- Évaluation des besoins
- Atelier de groupe
- Référence au besoin

Service Externe

- Consultation individuelle
- Intervention téléphonique
- Suivi de groupe
- Référence au besoin

Administration

C.P. 115, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5W1
Téléphone : **450.424.6077**
Télécopieur : **450.424.1371**

Service Jeunesse

- Consultation mère/enfant
- Consultation auprès wdes enfants
- Support dans les habiletés parentales
- Services interne/externe

**SERVICE
EXTERNE
JEUNESSE
DISPONIBLE**

450.424.6010

Courriel : info@hebergementlapasserelle.com

SITE WEB :

www.hlapasserelle.com

FACEBOOK :

www.facebook.com/hlapasserelle

DIVISION PRÉVENTION

Les articles de fumeur – La prudence est de mise !



Les articles de fumeur sont la cause de nombreux incendies de bâtiments au Québec.

N'éteignez jamais votre cigarette dans un pot de fleurs, dans de la terre noire, dans du paillis ou dans toute autre matière combustible. Plusieurs terreaux vendus sur le marché sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie. Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse que nous avons au cours d'un été augmentent considérablement le risque d'incendie.

Voici comment vous débarrasser des mégots de cigarette avec précaution :

- Éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.



Lorsque l'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.



Vaudreuil-Dorion :

Un mégot de cigarette éteint dans un pot de fleurs situé contre le mur arrière de la résidence a causé pour 1,2M\$ de dommages à cinq résidences.



Centre administratif | 500, rue Forbes, Vaudreuil-Dorion J7V 0R1 |
Tél.: 450 455-3371, option 8 | Téléc.: 450 455-2385 | Urgence : 911

COMALERTE

Vous désirez être informés immédiatement lorsqu'une situation d'urgence survient?

Rien de plus facile. Inscrivez-vous au service Com'Alerte et soyez prévenus de toutes les situations d'urgence concernant la municipalité comme les avis d'ébullition, les bris d'aqueduc, les fermetures de rues, les évacuations, etc.

Pour ce faire visitez notre page internet au
www.pointe-des-cascades.com/programme-comalerte

Municipalité de Pointe-des-Cascades

105, Chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, J0P 1M0

POUR NOUS JOINDRE

Tél.: **450 455-3414**

Informations générales : reception@pointe-des-cascades.com

Direction générale : dg@pointe-des-cascades.com

Service d'urbanisme : urbanisme@pointe-des-cascades.com

Travaux publics : voirie@pointe-des-cascades.com

Service des sports, loisirs, culture

et vie communautaire : loisirs@pointe-des-cascades.com

Bibliothèque : biblio@pointe-des-cascades.com

Pour toute urgence : 9-1-1